



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	PERCHLORATE DE PLOMB(II) (TRIHYDRATE)
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)	Lead(II) perchlorate trihydrate; Plomb, perchlorate de, trihydrate; sel de Plomb de l'acide perchlorique (trihydrate); Perchloric acid, lead salt trihydrate.
Code du produit	PR-0244
Formule chimique	$Pb(ClO_4)_2 \cdot 3H_2O$
Masse molaire	460.15
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2025-11-05

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification SIMDUT**
- Toxicité aigüe-Orale - catégorie 4
 - Toxicité aigüe-Inhalation - catégorie 4
 - Toxicité pour la reproduction - catégories 1A
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - catégorie 2
 - Cancérogénicité - catégories 1B
 - Matières solides comburantes - catégorie 2

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement DANGER

- Mentions de danger (H)**
- Nocif en cas d'ingestion
 - Nocif par inhalation
 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 - Peut provoquer le cancer
 - Peut aggraver un incendie; comburant

- Conseils de prudence (P)**
- Se laver soigneusement après manipulation.
 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 - Rincer la bouche.
 - Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
 - Éviter de respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 - Se procurer les instructions avant utilisation.
 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 - Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
 - Garder sous clef.
 - Ne pas respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
 - Consulter un médecin en cas de malaise.
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
 - Tenir à l'écart des vêtements et matières combustibles.
 - En cas d'incendie : utiliser de la poudre sèche ou du sable sec pour l'extinction.

Autres dangers NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé 3
Inflammabilité 1
Réactivité 1
Spécial OX

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Perchlorate de plomb trihydraté	13453-62-8	<=100%

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Douleurs abdominales. Nausée et vomissements. Diarrhée. Fatigue. Anémie. Dommage au niveau du système reproducteur, de la fonction sexuelle et fertilité. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser seulement un extincteur de classe D pour éteindre l'incendie.
Agents extincteurs inappropriés	Donnée non disponible.
Produits de combustion	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Chlorure d'hydrogène gazeux. Oxyde de Plomb. Oxygène.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Oxydant puissant. Le contact avec des produits combustibles peut causer le feu.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. Couper toutes les sources d'ignition. Gardez les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin du produit déversé. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.
Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage	Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne PAS utiliser d'absorbants combustibles.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Oxydant puissant. Le contact avec des produits combustibles peut causer le feu.
Méthode et équipement de manutention	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter de broyer ou chauffer le produit en présence des matériaux combustibles et organiques. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	CAS	Paramètres	Valeurs	Base
Perchlorate de plomb trihydraté	13453-62-8			Canada. LEP Colombie Britannique
	VEMP	VEMP	0.05 mg/m ³ (Plomb)	Canada. Ontario OELs
		VEMP	0.05 mg/m ³ (Plomb)	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	0.05 mg/m ³ (Plomb)	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Origine des données

Ontario Regulation 833. Alberta OELs. CNESST

Respiratoire

Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.

Gants

Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Neoprène. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.

Yeux

Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.

Chaussures

Utiliser des chaussures de sécurité.

Vêtements

Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Contrôle d'ingénierie

Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Couleur	Blanc à beige.
Odeur	Donnée non disponible.
Seuil d'odeur	Donnée non disponible.
Point de fusion et congélation	100 °C / 212 °F.
Point d'ébullition	Donnée non disponible.
Inflammabilité	Comburent solide.
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible.
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible.
Point d'éclair	Donnée non disponible.
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible.
Température de décomposition	Donnée non disponible.
pH	3-5 @5%aq.sol.
Viscosité cinématique	Donnée non disponible.
Solubilité	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Donnée non disponible.
Pression de vapeur	Donnée non disponible.
Masse volumique et densité relative	2.60
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible.
Caractéristiques des particules	Poudre cristalline.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. Oxydant: risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible ou organique.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles ou organiques.
Conditions à éviter	Éviter l'humidité. Éviter la chaleur excessive. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
Matériaux incompatibles	Matières organiques. Matières combustibles. Poudre métallique.
Produits de décomposition dangereux	Oxyde de plomb. Chlorure d'hydrogène gazeux. Oxygène.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

PERCHLORATE DE PLOMB(II) (TRIHYDRATE)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation.
- Peau	Irritation.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires.
- Ingestion	Douleurs abdominales. Nausées et vomissements. Diarrhée. Convulsions. Fatigue.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Faiblesse musculaire. Perte de poids. Douleur abdominale. Anémie. faiblesse des muscles des poignets. Bleuissement des gencives. Inflammations articulaires. Néphropathie. Peut nuire à l'enfant à naître. Susceptible d'altérer la fertilité. Est reconnu comme agent cancérogène possible pour l'homme (classe 2B) par le CIRC.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Donnée non-disponible. DL50 Cutané - Donnée non-disponible.
CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)	CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

PERCHLORATE DE PLOMB(II) (TRIHYDRATE)

Écotoxicité	Donnée non-disponible.
Persistance et dégradation	Difficilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1470
Appellation réglementaire	PERCHLORATE DE PLOMB, SOLIDE
Classification du TMD	Matières comburantes 5.1 Matières toxiques 6.1
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1 kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	<ul style="list-style-type: none">- Toxicité aigüe-Orale - catégorie 4- Toxicité aigüe-Inhalation - catégorie 4- Toxicité pour la reproduction - catégories 1A- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - catégorie 2- Cancérogénicité - catégories 1B- Matières solides comburantes - catégorie 2
----------------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-11-05